



Abou Hourayra, dont Allah est satisfait, rapporte que le Prophète ﷺ a dit: *“Allah a pardonné à ma communauté ses mauvaises pensées, tant qu’elle ne les traduit pas en actes ou en paroles”<sup>(1)</sup>.*

#### Les Versets

- ﴿Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas pour vous la difficulté﴾ [Sourate Al-Baqara: 185].
- ﴿Allah n’impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Elle sera récompensée du bien qu’elle aura fait, punie du mal qu’elle aura fait.﴾ [Sourate Al-Baqara: 286].
- ﴿Allah veut vous alléger (les obligations,), car l’homme a été créé faible﴾ [Sourate An-Nissa: 28].
- ﴿et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion﴾ [Sourate Al-Hajj: 78].

#### Le Narrateur

Il s’agit d’Abou Hourayra, dont le nom est certainement ‘Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. Il embrassa l’Islam l’année de la bataille de Khaybar, soit en l’an 7 de l’Hégire, et accompagna constamment le Prophète ﷺ. Soucieux d’acquérir la science et de mémoriser les hadiths, il devint le Compagnon ayant narré le plus de hadiths. Il est mort à Médine en l’an 58 de l’Hégire<sup>(1)</sup>.

#### Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe qu’Allah – glorifié soit- Il – nous a pardonné par Sa grâce les passions, les désirs, les pensées et les souhaits qui peuvent nous traverser l’esprit. Nous ne devons donc pas en rendre compte tant que nous ne les prononçons pas et que nous ne les mettons pas en pratique avec nos membres.

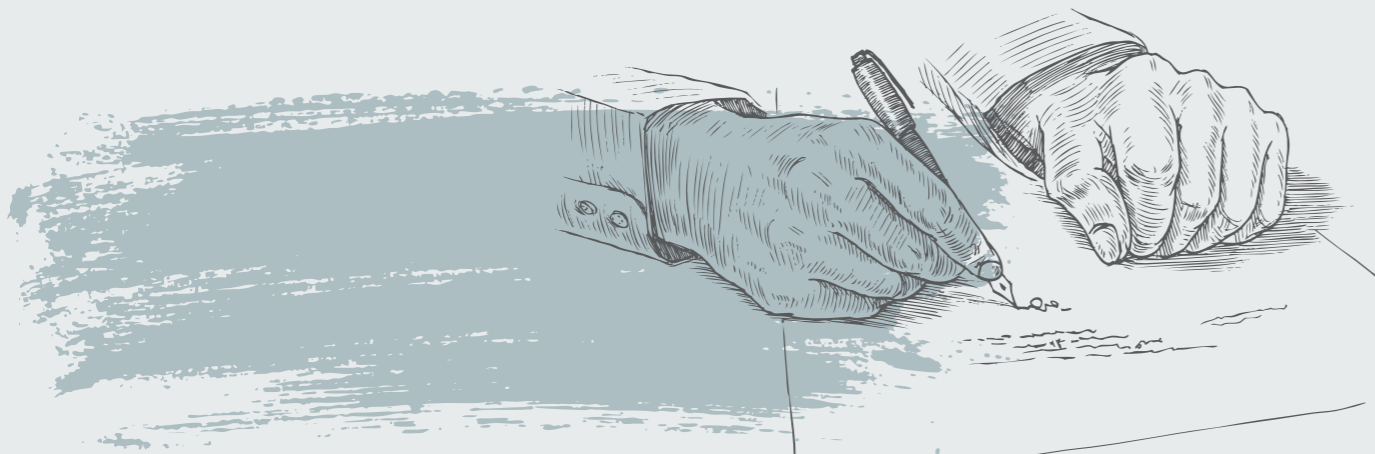
<sup>1</sup> Voir sa fiche biographique dans Ma’rifatte As-Sahaba d’Abou Nou’aym (4/1846), Al-Isti’ab Fi Ma’rifatte Al-As’hab d’Ibn ‘Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghabah d’Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d’Ibn Hajar (4/267).

<sup>1</sup> Al-Boukhari (5269) et Moslim (127).



# Compréhension (fiqh)

Le Prophète ﷺ mentionne dans ce hadith une manifestation de la miséricorde d'Allah envers Ses serviteurs croyants. En effet, Allah les dispensa de devoir rendre des comptes pour les réflexions et les pensées qui surgissent dans l'âme, tant qu'elles ne se traduisent pas en paroles prononcées par la langue ou en actes accomplis par les membres.



Même si, sans que l'on ait délibérément suscité ces pensées, elles invitent l'âme à un acte de désobéissance, à une médisance ou à un acte d'associationnisme. On n'a rien à se reprocher si on les repousse et qu'on ne les laisse pas persister. Des Compagnons du Prophète ﷺ vinrent à lui une fois et lui demandèrent: "Nous avons des pensées que l'un de nous n'oserait pas exprimer par la parole". Le Prophète ﷺ leur demanda: "Avez-vous vraiment ces pensées?". "Oui", répondirent-ils. Il leur dit alors: "Ceci est la foi même"<sup>(1)</sup>. Cela signifie que la cause de ces insufflations est la foi pure et proprement dite, car les adeptes du faux ne sont pas sujets aux insufflations.

Cependant, lorsqu'une mauvaise pensée survient à l'être humain et qu'il se décide, lorsqu'il en a la possibilité, à la mettre en pratique, cela lui est compté comme un péché et il est considéré comme l'ayant exécutée, car il est sorti du domaine de la pensée et est passé à celui de l'intention. Le Prophète ﷺ a dit: "L'exemple de cette communauté est celui de quatre hommes. Le premier est un homme à qui Allah a donné de la richesse et de la science et qui met en pratique sa science en utilisant sa richesse en la dépensant comme il se doit. Le deuxième est un homme à qui Allah a donné de la science, mais pas de richesse et qui dit: "Si j'avais la même richesse que le premier, j'œuvrerais comme il œuvre"<sup>(1)</sup>". Le Prophète ﷺ dit ensuite: "Les deux obtiendront la même rétribution". Puis il dit: "Le troisième est un homme à qui Allah a donné de la richesse, mais n'a pas donné de science et qui dépense sa richesse de manière inconsidérée. Le quatrième est un homme à qui Allah n'a donné ni science ni richesse et qui dit: "Si j'avais la même richesse que le troisième, je la dépenserais comme lui"<sup>(2)</sup>". Le Prophète ﷺ dit ensuite: "Les deux commettent le même mal"<sup>(2)</sup>".

Au début de l'Islam, le serviteur devait rendre compte de ses pensées et souhaits involontaires puis Allah fit miséricorde à Ses serviteurs et les couvrit de Son indulgence.

1 Moslim (132).

2 Ibn Maja (4228) et Ahmad (18024).

# Suivi

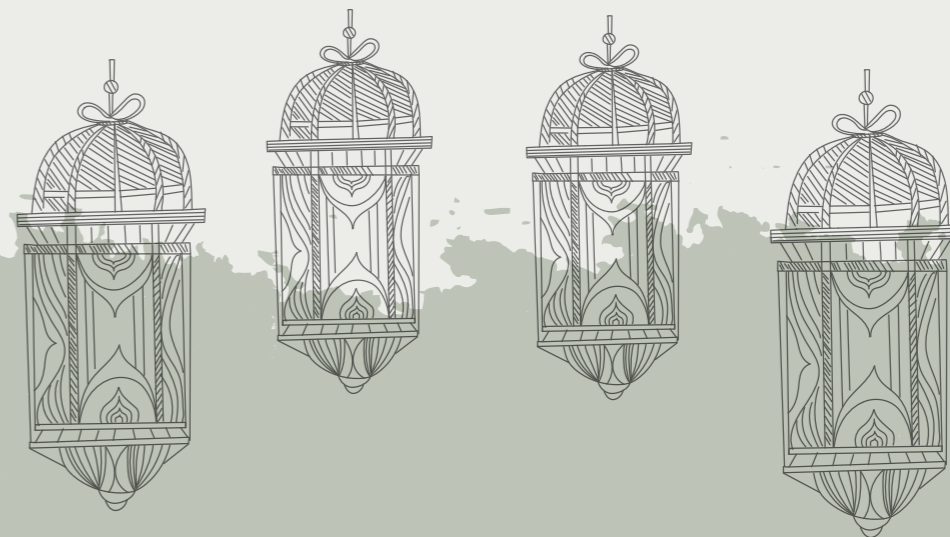
**1** Il ne convient pas que le croyant soit attristé par les insufflations qui le font douter de sa religion et de son adoration, car elles sont la preuve de sa foi et des tentatives d'Iblis de le tenter.

**2** Lorsque le serviteur est sujet à une insufflation qui est en rapport avec les attributs d'Allah, Son existence ou autre chose de problématique pour le serviteur, qu'il cherche refuge auprès d'Allah contre cela et qu'il ne laisse pas libre cours à sa réflexion. Le Prophète ﷺ a dit: "Satan vient à l'un de vous et lui dit: "Qui a créé ceci? Qui a créé cela?". Puis il progresse jusqu'à lui dire: "Qui a créé ton Seigneur?". Quand l'un de vous atteint ce stade, qu'il cherche refuge auprès d'Allah et qu'il cesse"<sup>(1)</sup>. Dans la version du hadith rapportée par Moslim, le Prophète ﷺ a dit: "Qu'il dise: "Je crois en Allah"<sup>(1)</sup>".

**3** Prends garde de sous-estimer les intentions, car tu peux être châtié juste pour une intention maléfique même si tu ne passes pas à l'action. Imagine être aussi durement châtié que Qaroune, Pharaon et Hamane pour la seule raison d'avoir l'intention d'agir comme eux si Allah te donnait le même pouvoir et la même richesse, alors que tu es faible et que tu n'as aucun pouvoir.

**4** Aie autant d'emprise sur ton intention que tu le peux, en ayant toujours l'intention de faire le bien afin d'être rétribué pour cela, même si tu n'en as pas les moyens. Le Prophète ﷺ a dit: "Celui qui demande sincèrement à Allah de tomber en martyr, Allah lui fera atteindre le rang des martyrs même s'il meurt dans sa couche"<sup>(2)</sup>.

**5** Si tu as une mauvaise pensée concernant un acte de désobéissance à Allah, interromps alors ta réflexion sans t'en préoccuper ni en être attristé, car elle ne te causera aucun mal.



1 Al-Boukhari (3276) et Moslim (134).

2 Moslim (1909).